

28 JANVIER PATRIMOINE L'AVENIR DE LA PRISON ST-MICHEL EN DISCUSSION CE VENDREDI

# La prison St-Michel va-t-elle être sauvée de la destruction ?

Ce vendredi 28 janvier c'est sûrement l'avenir de la prison Saint-Michel qui va se jouer dans les murs de la Direction régionale des affaires culturelles. En effet, après des mois de tergiversations et un premier rendez-vous manqué en juin dernier, la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) va enfin étudier la demande de protection au titre des monuments historiques de la prison qui suscite de plus en plus l'appétit des promoteurs.

## Remaniement favorable

La nouvelle, tombée à la fin de l'année 2010, constitue un signe positif pour ceux qui défendent le site depuis des mois. « C'est la preuve que l'État revient à la table des négociations et qu'il a entendu la lettre commune envoyée en décembre à Michel Mercier, le ministre de la Justice, à Alain Juppé, le ministre de la Défense, et à Frédéric Mitterrand, le ministre de la Culture, par tous ceux qui sont attachés à la prison », estime Gilles Sorel, président de l'Association des riverains de la Maison d'arrêt Saint-Michel.



La prison Saint-Michel, c'est 14.000 m<sup>2</sup> en plein cœur de Toulouse.

Elle tendrait également à prouver que le remaniement ministériel de novembre dernier n'a pas rajouté de handicap à un dossier qui n'en finit pas de traîner. « Le fait que le directeur adjoint du précédent cabinet, plutôt favorable au scénario de la destruction, n'ait pas été reconduit, a été une bonne chose pour nous », pense Guillaume Drijard.

Son successeur, plus enclin à faire passer la prison devant la CRPS, ainsi que le soutien de person-

nalités connues comme Robert Badinter a fait le reste.

Si les défenseurs du site sont satisfaits, ce passage devant la CRPS n'assure pas pour autant la préservation du site. L'avis des 32 membres n'est que consultatif et la décision reviendra au final au ministère qui décidera, ou non, d'inscrire ce patrimoine au monument historique. L'État reste donc maître des scénarii qui vont d'une prison non protégée et vendue au prix fort (16 millions

d'euros) à celui de la prison inscrite au titre des monuments historiques puis cédée au prix fixé par France Domaine (organisme chargé des sessions immobilières de l'État), soit 750 000 euros, qui pourraient être réévalués légèrement à la hausse.

## La Mairie reste à l'affût

Une situation qui inspire la prudence à Vincentella de Comarmond, l'adjointe à la culture de Pierre Cohen, qui sera présente lors de la CRPS. « Je vais y réaffirmer l'engagement pris par le Conseil municipal de Toulouse de se porter acquéreur de la prison et rappeler l'attachement de la municipalité à ce site, important par son histoire, par son emplacement à la croisée du futur quartier des sciences et de l'Arc Garonne et par les perspectives d'aménagement qu'il offre, assure-t-elle. Si on devient acquéreur, on proposera un projet ambitieux tenant compte des besoins artistiques et du lieu », ajoute l'élue.

DAVID SAINT-SERNIN  
dstsernin@voixdumidi.fr